



ÉCOLES * COLLÈGES * LYCÉES

Pour un Enseignement de qualité : l'appel à l'action

ÉDITO, *Emmanuel OCTAVIE*

Chers collègues,

Face à la dégradation constante de nos conditions de travail, nous, voix collective des enseignants de notre Académie, exprimons aujourd'hui notre profonde exaspération. Nous ne pouvons plus rester silencieux face à cette situation inacceptable. Il est de notre devoir de défendre la qualité de l'enseignement que nous offrons à nos élèves.

L'une des causes majeures de cette dégradation est l'incapacité de l'administration à gérer efficacement les ressources humaines.

Nous assistons à une gestion chaotique du personnel, des effectifs d'élèves de plus en plus important. Nous constatons un manque de soutien crucial de la part de nos supérieurs. Cette situation nous pousse au bord de l'épuisement professionnel, et a, parfois, un impact direct sur la qualité de l'enseignement que nous pouvons fournir.

Nos élèves méritent mieux... Ils méritent une éducation de qualité. Ils méritent des enseignants qui, n'étant pas maltraités par l'administration, ont le temps et les ressources nécessaires pour se consacrer pleinement à leur enseignement. En ne répondant pas à ces besoins, l'administration contribue à la détérioration du service que nous offrons à nos élèves. C'est inacceptable.

Nous, enseignants, méritons mieux... Il est temps de reconnaître la valeur de notre travail et de nous donner les moyens de le faire efficacement. Nous croyons en l'importance de l'éducation pour l'avenir de notre société, et nous sommes prêts à nous battre pour la garantir.

Ensemble, nous pouvons créer un environnement propice à l'apprentissage, où nos élèves pourront s'épanouir et atteindre leur plein potentiel. Unis dans cette cause, nous ne reculerons pas tant que des changements concrets ne seront pas apportés pour améliorer nos conditions de travail. L'avenir de nos élèves en dépend.

Nous appelons les responsables de l'Académie à prendre des mesures immédiates pour remédier à tous ces dysfonctionnements qui nous sont préjudiciables.

SOMMAIRE

1. Editorial
2. Organigramme du syndicat
3. Actualités 1^{er} degré
4. Actualités 2nd degré
5. Infos 2nd degré
6. Infos Voie Pro
7. Infos 2nd degré EPS- CPE
8. Infos retraite - Hommage

L'enseignant
Revue mensuelle
Directeur de publication :
Emmanuel OCTAVIE
CPPAP n° 05 02 S 4336
Imprimé par nos soins



Le Se-UNSA Guyane

LE BUREAU

Secrétaire Générale: **OCTAVIE Emmanuel** 07 49 57 99 37

Trésorerie: **MARLIN Madeline** 06 94 98 01 58

Trésorière adjointe : **KLEBERT Maurialle** 06 94 22 21 40

Secrétaire Ecoles: **RECHOU Jean-Marc** 06 94 13 09 04

Secrétaire Lycées-Collèges (certifiés/agrégés): **MENCE Ingrid** 06 94 46 18 08

Secrétaire Voie professionnelle: **FILLODEAU Laetitia** 06 94 42 39 33

Secrétaire Personnels d'Education (CPE/AED): **BAHLOUL Mohamed** 07 67 50 39 37

Secrétaire EPS: **PERLET Patricia** 06 94 42 69 03

Secrétaires Entrées Métiers: **LUCE Mario** 06 94 20 65 38 / **CORRAL Elodie** 06 94 44 50 56

Secrétaire Contractuels: **MENCE Ingrid** 06 94 24 18 68

Secrétaire Retraites: **LECANTE Laurent** 06 94 23 15 44

Responsable actions et revendications : **DORLIPO Didier** 06 94 20 63 84

Conseiller en communication : **HORTH Jean-Raymond** 06 94 21 74 16

Responsable développement et mobilisation militante : **HAMON URSULET Clara** 06 94 21 21 47

Responsable Coordination : **CEZAR Claude-Michelle** 06 94 43 52 83

Responsable coordination adjoint : **BISSOL Bernard** 06 94 43 97 91

Responsable éditions et diffusions : **GRIFFIT Magalie** 06 94 40 84 18

LES MISSIONNES AUPRES DU BUREAU

Responsable direction d'école et postes spécifiques : **MADERE Sandrine** 06 94 40 74 96

Responsable logistique : **MERAN Marcel** 06 94 22 33 75

Responsable trésorerie/adhésions : **LO A TJON Kélèm** 06 94 40 24 37

Responsable accompagnement de suivi et de satisfaction syndicale : **GEORGE Johana** 06 94 49 95 22

Responsable vivre ensemble : **MATHIEU Marika** 06 94 28 90 78

Responsable syndicalisation contractuels et suivi des contractuels : **ALEXANDRE Grégory** 06 94 29 46 68

Les commissaires paritaires

1^{er} degré

ALFRED Nathalie : 07 54 58 40 54
BENOIT Tatiana : 06 94 93 63 05
BRIQUET Laurent : 06 94 43 25 79
CORRAL Elodie : 96 94 44 50 56
DORLIPO Didier : 06 94 20 63 84
HORTH Jean-Raymond : 06 94 21 74 16
IPRELIS Jessica: 06 94 38 82 51
LINA Gaëlle : 06 94 23 84 24
LUCE Mario : 06 94 20 65 38
MAÎTRE POLIGNE Stéphanie : 06 02 08 33 48
PERIGNY Eveline: 06 94 42 19 21
RECHOU Jean-Marc: 06 94 13 09 04

2nd degré

Mohamed BAHLOUL : 06 94 23 19 76
BRIQUET Pascal : 06 94 41 75 15
DEBRUYNE Philippe : 06 94 46 18 08
FILLODEAU Laetitia : 06 94 42 39 33
LARANCE Rita: 06 94 26 26 10
MAURICE KIEFFER Claudia : 06 94 28 71 33
MENCE Ingrid: 06 94 24 18 68
MISTRAL Cédric : 06 94 43 42 58
OCTAVIE Emmanuel : 07 49 57 99 37
PARDONIPADE Jesse : 06 94 43 35 75
PERLET Patricia : 06 94 42 69 03
VERSOL Samuel : 06 94 43 18 82

CCP Non titulaire

BRUNO Riquel : 06 94 40 94 07
GREGORY Alexandre: 06 94 29 46 68
CLIFFORD Orban : 06 94 49 91 81
AUGUSTE Xavier: 06 94 26 81 21



Bilan d'une rentrée... pas si bien préparée !

1^{ER} DEGRÉ



Le Recteur a essayé de convaincre l'opinion publique que la rentrée était « satisfaisante » ...Le terrain montre que cela a été la pire rentrée jamais connue !

Fort de sa présence sur tout le territoire à travers ses militants : délégués de secteurs, correspondants d'établissements, sympathisants, le SE-Unsa a, très rapidement, fait remonter les vrais chiffres de la rentrée : plus de 200 postes vacants ont été recensés ! Les enseignants « irresponsables », « en arrêt maladie », « qui ne regagnent pas leur poste » ont été accusés dans les médias par leur employeur, causant ainsi la colère légitime des collègues.

« Le tour de Guyane en débrayage », notre action innovante sur toute une semaine est venue contredire les annonces du rectorat : chaque secteur mobilisé a fait remonter les vrais chiffres des postes restés vacants !

Le premier débrayage a lieu à Macouria le 18 septembre. S'en sont suivis d'autres à Cayenne, Matoury, Rémire-Montjoly, Kourou, Saint-Laurent. Aucune raison donc que des postes restent vacants. Le rectorat annonçait 10 postes non pourvus, les collègues mobilisés confirmaient que 26 postes (sur 13 écoles) étaient restés vacants après le mouvement !

Uniquement des arrêts pour raisons médicales ? Pourquoi les services s'activent-ils alors à fermer des classes, là où le nombre d'élèves est resté le même, ou est en augmentation ? Entraînant de fait, des classes surchargées !

Lors des visites d'établissements et de nos Réunions d'Informations Syndicales (qui ont battu des records d'affluence), les collègues nous ont fait remonter



leur exaspération face au manque de bienveillance du rectorat, et à la gestion inhumaine de la Direction des Ressources Humaines.

Ils en ont plus qu'assez d'être maltraités par la hiérarchie, plus qu'assez que la profession soit dévalorisée !

Il est temps que le recteur entende la grogne du terrain

Le SE-Unsa tient à vous remercier pour la confiance que vous lui accordez. Il est déterminé à porter au plus haut vos revendications, et déterminé à mener le combat pour vous garantir de meilleures conditions de travail et ainsi assurer un avenir éducatif solide et équilibré pour nos élèves.

Jean-Marc RECHOU

Rémunération des AESH : des augmentations toujours insuffisantes

Le ministère a présenté lors d'un second groupe de travail les mesures de revalorisation des AESH, dans le cadre des annonces de 10 % d'augmentation faites par le président de la République. Pour le SE-Unsa, si ces mesures sont positives, elles sont insuffisantes pour régler la question de la précarité salariale.

Création d'une indemnité de fonction

Lors du 1^{er} groupe de travail, le SE-Unsa avait obtenu la création d'une indemnité pour tous les AESH à la rentrée 2023. C'est une demande que portait le SE-Unsa depuis 2020. Cependant, nous avons dénoncé le fait que le ministère prévoyait des montants différenciés pour les AESH en CDD ou en CDI.

Le SE-Unsa a obtenu gain de cause dans le projet modifié : cette indemnité aura un montant unique de 1 529 € bruts/an, soit 63 € nets/mois pour un-e AESH exerçant à 62 %.

Le montant est inférieur à ceux annoncés précédemment car une plus grande partie de l'enveloppe budgétaire prévue pour la revalorisation a été consacrée aux mesures indiciaires.

Revalorisation de l'indemnité AESH référent

L'indemnité pour la fonction d'AESH référent sera revalorisée à la rentrée 2023. Elle s'élèvera à 660 € bruts/an contre 600 € bruts/an actuellement.

Ajustement de la grille de rémunération

La grille de rémunération sera modifiée afin de prendre en compte les récentes augmentations du traitement minimum de la Fonction publique (en lien avec le Smic) et de rouvrir des perspectives d'avancement.



Le 2d degré satisfait d'une telle rentrée ?

Un débrayage dès la rentrée, suivi d'une fermeture administrative pour le LP du Larivot !

Après une année scolaire 2022-2023 très confuse et difficile, les collègues du LP du Larivot ont interpellé le président de la CTG et le recteur sur les futures conditions de travail des élèves mais aussi de l'équipe éducative, conditions qui s'annonçaient tout aussi désastreuses. A la rentrée 2023, aucune condition n'était réunie pour la future réussite des élèves dans leurs parcours de formation : plateaux techniques vides, matériel inexistant, pas d'ordinateur pour la pratique professionnelle...

15 classes sur 28 n'étaient pas en mesure de recevoir un enseignement de qualité mais surtout de passer leur examen en toute égalité de chance.

Ajoutés à cela, des soucis d'hygiène dans les salles de classe et des problèmes de sécurité viennent ternir le tableau. Nous connaissons la suite : fermeture administrative pendant une semaine !

Et les autres établissements ?

Nos différentes tournées sur le terrain nous ont permis de recenser un bon nombre de problèmes :

- Une rentrée reportée à la SEP du lycée LAMA-PREVOT,
- Un droit de retrait pour des problèmes électriques et d'insalubrité au collège Lise OPHION,
- Des ouvertures de classes, non actées en CA, pour absorber les élèves de 3ème sans affectation, provoquant ainsi des ajustements dans l'organisation pédagogique déjà prévue dans les établissements comme c'était le cas au lycée Max JOSEPHINE,
- Au lycée Elie CASTOR, un parc informatique totalement obsolète (de 2005), avec Windows 7, créant des conditions d'exercices difficiles, tant sur le plan administratif (appel sur pronote impossible sauf sur son portable personnel) que sur le plan pédagogique (où la certification PIX est obligatoire); des classes de SVT avec paillasse, mais sans matériel, des salles sans vidéoprojecteur, sans mobilier (annexe du lycée Elie CASTOR)
- Un débrayage, dès l'ouverture, à la cité scolaire de Saint Georges, aussi sinistrée que le lycée du Larivot: classes sans mobilier, manque de matériel, manque de professeurs...

Un prof devant chaque classe ???

Bien entendu, des postes restent vacants en PSE, Arts appliqués, STMS, ou bien des profs ne sont pas remplacés...

Pourtant, chose incohérente, des détachements ont été refusés en STMS car « il n'y aurait pas de besoins ». Sur le terrain, nous avons constaté qu'au lycée Melkior et Garré, il restait un poste vacant plus un demi-poste en BMP !

En définitive, nous sommes loin d'une rentrée *très satisfaisante* comme l'annonçait le recteur sur les médias.

Au contraire, les conditions d'accueil des élèves et les conditions de travail des personnels se sont fortement dégradées !

Laëtitia FILLODEAU – Ingrid MENCE

Rencontre bilatérale avec Carole Grandjean, la ministre déléguée à l'enseignement et à la formation professionnels, dans une délégation fédérale (Fédération, SNPDEN (syndicat des chefs d'établissement), SIEN (syndicat des inspecteurs), SN2D (syndicat des DDFPT).

Le contexte : La ministre a rappelé son ambition de mener à son terme cette réforme, en produisant cette année les textes sur la classe de terminale (déplacement de certaines épreuves du bac en mars, regroupement des PFMP (période de stage) en avril/mai, parcours différenciés en juin proposant soit l'insertion professionnelle soit la préparation à la poursuite d'étude).

Seulement trois nouvelles annonces ont été faites : la possibilité de rendre obligatoires (sur les moyens DHG) les groupes réduits en français/maths en 2nde bac pro à la rentrée 2024 ; l'éventualité de lier la gratification à l'assiduité en cours ; et la possibilité de ne pas fermer des filières non-insérantes en les complétant avec des mentions complémentaires (futurs certificats de spécialisation) qui les rendraient plus insérantes.

La ministre a donné consigne aux recteurs de recevoir les organisations syndicales sur la question de l'évolution de la carte des formations.

L'intervention du SE-UNSA : Le SE-Unsa a demandé :

- Un bilan de la TVP avec la suppression du chef d'œuvre (moyens DHG rendus aux disciplines qui les avaient perdues en 2018)
- Un financement des dispositifs de la réforme (dédoubléments maths/français, options, ambition emploi) par des moyens DHG (pas du Pacte)

Concernant le projet d'année de terminale, le SE-Unsa a fait part de ses inquiétudes. La différenciation en fonction du projet de l'élève peut avoir du sens, néanmoins nous craignons que les élèves ne se détournent du parcours de consolidation (« cours intensifs ») pour aller vers les stages rémunérés, car souvent issus de familles défavorisées.

Lauréats de concours : enfin des avancées pour les ex-contractuels !

Les contractuels enseignants, CPE et PsyEN qui ont réussi un concours de l'Éducation nationale vont enfin voir leurs années de contractuels reconnues à leur juste valeur, à partir du 1^{er} septembre 2023.

Le SE-Unsa réclamait la fin de la clause d'interruption d'un an et une prise en compte à 100 % des services de contractuels. Il a été entendu. Les ex-contractuels étaient en effet les plus mal lotis, à durée de service égale, par rapport aux autres lauréats de concours.

À partir de la rentrée 2023, les lauréats des concours enseignants, CPE et PsyEN verront leurs services de contractuels de l'Éducation nationale repris en intégralité, y compris les services antérieurs à

une interruption de plus d'un an. Cette mesure permettra par exemple, aux contractuels le souhaitant, de prendre une année de pause pour préparer le concours, sans perdre le bénéfice de leurs contrats antérieurs pour leur reclassement.

De plus, les services partiels ou incomplets, d'une quotité supérieure à 50 % seront repris comme s'il s'agissait de quotités égales à 100 %. Enfin, la reprise des services d'ex-contractuels pourra être cumulée à la reprise aux 2/3 des activités professionnelles du secteur privé, quels que soient le concours et la discipline.

Pour le SE-Unsa, les collègues qui subissent des temps incomplets inférieurs à 50 % n'ont pas à être pénalisés. C'est pourquoi le SE-Unsa demande que ces temps inférieurs à 50 %

Formation continue des enseignants hors temps scolaire

Le syndicat UNSA des inspecteurs pédagogiques du 2nd degré déplore « un assèchement des viviers de formateurs » et une baisse massive des inscriptions des enseignants aux formations.

Dans une lettre ouverte au ministre de l'Éducation nationale le SNIA-IPR met en cause ses annonces de rentrée concernant l'organisation de la formation continue des professeurs « qui déstabilisent l'ensemble d'un système avec des répercussions qui se feront sentir pendant des années ».

L'organisation syndicale ajoute que « les plans de formation sont aujourd'hui pour la plupart mis à l'arrêt, déstabilisés, voire vidés de leur sens ; ils le seront encore plus l'an prochain avec la contrainte annoncée de 100% hors temps scolaire.

Remplacement de courte durée : le crash-test de la rentrée !

Le gouvernement a décidé de faire du remplacement des enseignants dans le second degré un objet politique. Pour le SE-Unsa, celui-ci doit avant tout rester un sujet pédagogique. Pourtant, en liant le remplacement de courte durée (RCD) au Pacte, en contraignant les enseignants du second degré à en faire la première brique du Pacte et en se préoccupant davantage d'objectifs chiffrés d'affichage, le ministère fait le choix de l'idéologie contre celui de la réalité du terrain et refuse de mesurer les impacts de ses décisions unilatérales.

Le suspense aura été grand et les décisions nous auront tenus en haleine jusqu'à l'été sur la mise en place du remplacement de courte durée *via* le Pacte. Les décrets parus, la théorie va donc se heurter désormais à la pratique. L'objectif ministériel est clair : il faut réduire le nombre d'heures d'enseignement perdues du fait de l'absence des professeurs.

D'abord pensé comme une mission Pacte comme une autre, le RCD devient donc une brique socle nécessaire à l'attribution d'autres missions pour les personnels. Ces derniers communiquent des créneaux disponibles sur lesquels ils peuvent être sollicités, en cas de besoin, tout au long de l'année scolaire. Ils ne pourront s'y soustraire que par un motif dont la légitimité est laissée à l'appréciation du chef d'établissement. Si le RCD dans le cadre du Pacte ne suffit (ou n'attire) pas, alors il peut également être réalisé en dehors mais avec une rémunération moins importante. Les personnels remplaçants disponibles peuvent être sollicités, de même que les AED, pour animer des séquences pédagogiques numériques par exemple. C'est dire si la pression est grande dans les établissements pour que le RCD soit une affaire qui roule.

Face à cette contrainte ministérielle du chiffre, le SE-Unsa veillera particulièrement au respect et à la protection des personnels : délai de prévenance suffisant, nombre de créneaux bloqués dans leur emploi du temps etc.

Ingrid MENCE



Stage en 2^{de} GT : attention danger

Le ministère a annoncé que les élèves de seconde générale et technologique feraient un stage de deux semaines en entreprise, dans une association ou une administration du 17 au 28 juin prochain. C'est sa « reconquête » du mois de juin.

Vers une concurrence voie générale et technologique /voie professionnelle

Habituellement, les élèves de seconde et de premier bac pro font leurs PFMP (période de formation en milieu professionnel) au mois de juin, c'est l'organisation pédagogique la plus adaptée. Ces élèves, souvent faute d'un tissu économique développé en Guyane, de réseaux familiaux ou amicaux, ont du mal à trouver une entreprise pour les accueillir sans l'aide de leurs enseignants.

N'oublions pas qu'en Guyane, 58 % des élèves en fin 3^{ème} s'orientent vers la voie professionnelle...Ce qui représente un peu plus de 8000 élèves scolarisés en voie professionnelle.

Un stage pour quoi faire et où ?

Un stage en entreprise n'a de sens que s'il a une finalité. Ici, le ministre nous dit qu'*il améliorera la politique d'orientation*. Cette affirmation est très contestable. En 2^{de} GT, l'objectif majeur en matière d'orientation est de choisir ses spécialités de 1^{re} en fonction de son projet d'orientation dans le supérieur. Le choix ne se fait pas à partir du 29 juin mais bien avant. Ce stage arrive donc trop tard pour cet objectif-là.

Quelle forme prendra ce stage : Stage d'observation ? Stage de formation ? Stage opérationnel ? Seul le premier correspond aux élèves de 2^{de} GT. Ne va-t-on pas vers un stage occupationnel ?

Pour beaucoup d'élèves de 3^{ème}, il est difficile de trouver un stage d'une semaine. Où les élèves de seconde GT de la Cité Scolaire à St Georges feront-ils leur stage, le réseau, le tissu économique et associatif étant quasi inexistant ? Ces obstacles mettront en difficulté les élèves et leurs familles.

Pour le SE-UNSA Guyane, le stage de seconde à réaliser en juin va compliquer les recherches pour les élèves de bac pro en stage obligatoire à la même période.

Nous demandons au ministre de l'Éducation Nationale la non-application de cette énième réforme dans notre académie.

Laëtitia FILLODEAU

La « mention complémentaire » remplacée par le « certificat de spécialisation »

La mesure 8 de la réforme du lycée professionnel prévoit de passer de 4 500 places à 20 000 places en formation de spécialisation en bac+1 à la rentrée 2026 afin de faciliter l'insertion professionnelle.

Un décret et un arrêté parus le 25 août prévoient, à compter du 1^{er} janvier 2025, la transformation des mentions complémentaires en certifications de spécialisation. Les mentions complémentaires de niveau V et IV deviendront des certificats professionnels respectivement de niveau 3 et 4 mais nous passerons d'un niveau de formation à un niveau de certification.

Les objectifs affichés sont multiples :

Permettre aux établissements de mettre en place une carte des formations plus souple : chaque lycée dialoguera avec les entreprises de son territoire pour ouvrir ces formations complémentaires.

Développer l'apprentissage : en effet, le passage de 4 500 à 20 000 places ne s'envisage pas en donnant des moyens aux établissements. Les certificats de spécialisation existent déjà au ministère de l'agriculture et sont tous en apprentissage.

Pour le gouvernement, ce changement de nom doit donner plus de sens à ces formations complémentaires pour les élèves et leurs familles.

L'avis du SE-Unsa

Nous avons envisagé une vraie année complémentaire au bac et au CAP. Mais le ministère a plutôt choisi de répondre à une demande du Medef : proposer cette année une sorte de certificat de qualification professionnelle par apprentissage, en offrant au passage 6 000 euros aux employeurs pour afficher une amélioration du taux d'insertion.

En outre, comme toutes les mesures de cette réforme, la mise en place de ces certificats sera uniquement financée par le Pacte, et servira à insérer plus rapidement les lycéens dans la vie active.

Laëtitia FILLODEAU

La Journée Nationale du Sport Scolaire a fait sa rentrée !

2ND DEGRÉ



Comme chaque année au mois de septembre, la Journée Nationale du Sport Scolaire ouvre l'agenda sportif des grosses fédérations sportives scolaires que sont l'Union Sportive des Ecoles Primaires pour le 1^{er} degré (USEP) et l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) pour le 2nd degré. Ce mercredi 20 septembre 2023, c'est dans des rassemblements d'associations sportives que les collégiens et les lycéens se sont confrontés au travers d'activités ludiques et de compétitions sportives pour vivre et partager cet événement sportif.

Visant à promouvoir le développement de la pratique sportive, elle peut mettre en lumière le temps d'une journée un thème particulier : l'inclusion par le sport, le sport au féminin, la santé, etc. Ainsi, dans notre académie de Guyane, collégiens, lycéens, enseignants, parents d'élèves se sont retrouvés autour de l'Olympisme et de ses valeurs.



A Cayenne, au stade LAFONTAINE, en passant par Kourou dans trois collèges (OMEBA TOBO, AGARANDE, SCHOELCHER), pour arriver à Saint-Laurent sur d'autres collèges (VOLMAR, JEAN-LOUIS), des équipes mixtes ont représenté leur établissement et ont pratiqué du basket, du handball, du football, du saut en longueur, du lancer de vortex.

D'autres ont vécu cette journée sportive au sein de leur Association Sportive, comme ceux du district des fleuves.

Quant aux lycéens de l'île de Cayenne et de Kourou, c'est sur la Place des Palmistes de Cayenne qu'ils se sont adonnés au volley-ball.

Promouvoir, découvrir, se mouvoir, partager sont autant d'actions qu'offre cette fête sportive aux acteurs du sport scolaire.

Patricia PERLET

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE SCOLAIRE

La violence scolaire n'est pas sans conséquences sur la jeunesse scolarisée.

Les conditions familiales et sociales difficiles des élèves, le transport scolaire compliqué, le manque de repas pour le déjeuner et l'absentéisme sont autant de facteurs qui entravent la scolarisation des élèves et leur assiduité. Le contact avec les familles est également difficile, car les canaux officiels ne sont pas toujours efficaces.

De plus, la violence physique, les intimidations, le harcèlement et les problèmes à dominante sexuelle sont autant de défis auxquels le service de la vie scolaire doit faire face en première ligne.

La présence d'objets illicites et dangereux, la multiplication des conseils de discipline et des exclusions d'établissements témoignent du climat scolaire sous tension.

Les AED et les CPE sont fortement impactés par ces dérives au même titre que les élèves victimes.

Pour améliorer la vie scolaire, il est essentiel de communiquer clairement les enjeux d'une scolarisation réussie et d'expliquer l'importance d'un règlement intérieur accepté par tous.

Il est également crucial de renforcer la sécurité afin de prévenir la violence physique, les intimidations et le harcèlement.

Les moyens alloués aux vies scolaires ne doivent plus d'être dispersés mais doivent intégralement être utilisés afin de faire de la prévention, du repérage, construire un dialogue avec les élèves auteurs et victimes, prendre le temps de donner du sens à l'École.

Enfin, il est important de travailler en étroite collaboration avec les éducateurs, les associations, les pmi, les psychologues, les mairies, les forces de l'ordre et la justice pour mieux suivre les élèves en difficulté et assurer leur réussite scolaire.

Le SE-UNSA organisera des formations pour la mise en place des partenariats permettant la création de ces équipes pluridisciplinaires.

Mohamed BAHLOUL



Fin de l'obligation de terminer l'année scolaire pour partir en retraite.

Retraite progressive

Elle est mise en place pour les fonctionnaires titulaires dans la fonction publique à compter du 1er septembre 2023.

Le fonctionnaire travaille à temps partiel (rémunéré à temps partiel) **et**, il perçoit en même temps une partie de sa pension au prorata de sa quotité non travaillée.

Trois conditions nécessaires cumulatives pour demander à bénéficier d'une retraite progressive :

Comptabiliser au moins **150 trimestres de durée d'assurance** dans un ou plusieurs régimes d'assurance vieillesse, Être à **2 ans ou moins de l'âge d'ouverture des droits**, qui a été augmenté par la réforme de 2023, Bénéficier d'une **autorisation de travail à temps partiel entre 50% et 90% d'un temps complet**.

Si vous êtes déjà à temps incomplet ou à temps non-complet, cette autorisation n'est pas nécessaire.

Les enseignants du premier degré pourront désormais partir à la date anniversaire à laquelle ils ont atteint l'âge légal auquel leur droit à la retraite est ouvert, et ne seront plus dans l'obligation de finir l'année scolaire en cours !

La fin d'une situation injuste et inéquitable

Le SE-Unsa dénonçait depuis de nombreuses années cette disposition injuste et inéquitable pour les professeurs des écoles et les instituteurs et en demandait la suppression. Ils pourront dorénavant partir quand ils le souhaitent et ne seront plus obligés de travailler dans certains cas jusqu'à 10 mois de plus, ce qui n'était pas demandé aux autres catégories de salariés.

Une revendication historique du SE-Unsa

Si la revendication existe depuis de nombreuses années, le ministère ne semblait pas disposé à y donner suite jusqu'à très récemment. En effet, le SE-Unsa avait posé cette revendication lors des négociations carrière en 2020 (négociations qui découlaient du projet de système universel de retraite). Nous étions les seuls à le demander. Nous avons obtenu un accord de principe mais malheureusement la crise sanitaire avait empêché l'abrogation de l'article L921-4 que le gouvernement a finalement décidé de réaliser dans le cadre de la réforme de 2023.

Si on ne peut que se réjouir que cela réponde enfin à une demande légitime des personnels concernés, cette mesure ne modifie cependant pas notre appréciation négative de la loi *retraite* et en particulier notre rejet du recul de l'âge de départ de 2 ans.

Partir en cours d'année : des modalités d'application à préciser

Reste désormais à savoir dans quel cadre de gestion le départ sera rendu possible en cours d'année. Il est en particulier nécessaire de savoir si les collègues concernés conserveront leur affectation actuelle ou s'ils seront affectés sur un support de remplacement comme cela se voit régulièrement dans les établissements du second degré. Dans ce cas, cela pourrait poser problème pour les collègues nommés sur des postes de direction d'école ou de Segpa puisque ceux-ci bénéficient d'une bonification indiciaire qui entre dans le calcul de pension à condition de la détenir depuis au moins 6 mois au moment du départ.

Laurent LECANTE



HOMMAGE à notre collègue Dominique Bernard

Trois ans après l'attentat qui a conduit à l'assassinat de Samuel Paty, un nouveau drame touche notre École. Un attentat au lycée d'Arras le 13 octobre s'est traduit par la mort d'un professeur de français, Dominique Bernard.

Le SE-Unsa a témoigné tout son soutien aux proches du professeur et à l'ensemble de la communauté éducative de la cité scolaire.

A travers l'École, c'est sa fonction émancipatrice des élèves qui est visée. Notre École ne doit pas avoir peur.

Nous devons continuer à exprimer notre attachement aux valeurs de la République, à défendre le principe de laïcité, à lutter contre la violence et les idéologies obscurantistes.

Pour le SE-Unsa, tout doit être mis en œuvre pour que la douleur, l'angoisse et les questions trouvent un espace d'écoute dans l'ensemble de nos écoles et de nos établissements.

Il est essentiel pour notre système éducatif de placer la liberté de conscience et la liberté d'expression, la volonté de vivre et de faire ensemble, au cœur du projet éducatif de la Nation.